

Ateliers

Atelier 1 : Les applications de la cartographie numérique pour la pré-délimitation des pédopaysages. Le point sur les tests en régions.

Animateur : Dominique Arrouays

Avec le développement des outils informatiques et mathématiques, et la disponibilité de bases de données numériques de plus en plus nombreuses (MNTs, données géologiques rasterisées, données de télédétection), la cartographie numérique des sols est actuellement en plein développement. Les objectifs de cet atelier seront :

De faire le point et d'échanger sur les différents essais menés en région,

D'analyser les avantages et les inconvénients des diverses données et des divers modèles disponibles,

D'échanger sur la façon de mutualiser les outils et les savoir-faire

Atelier 2 : Intérêts des outils de saisie directe des données sur le terrain.

Animateur : Benoît Toutain

L'évolution des technologies de l'information nous permet de disposer d'appareils nomades de plus en plus perfectionnés, d'encombrement réduit, et d'autonomie toujours plus importante.

Les fabricants de matériel proposent un vaste choix de PC, de téléphones portables et de Pocket PC qui pourraient être utilisés lors des campagnes de terrain.

Puisque les données pédologiques sont maintenant systématiquement informatisées, la tentation est grande pour les pédologues de ne saisir la donnée qu'une seule fois dans Donesol, et ce au moment de l'observation de terrain.

Le présent atelier a pour objectif de se poser les bonnes questions et d'apporter un début de réponse à la saisie nomade d'information pédologique.

Voici quelques questions qui pourraient être abordées lors de cette réunion :

- Partant du constat que certaines informations contenues dans la base sont le résultat d'observations, et d'autres, d'interprétations par le pédologue, quelle information peut-on objectivement saisir « en direct » ?
- L'évolution des technologies et leur diversité permet-elle de maintenir un système nomade facilement, à quel coût ?
- Comment intégrer les données nomades dans Donesol ?
- Et bien d'autres questions ...

Atelier 3 : Le décret Zones Humides : place d'IGCS ?

Animateur : Nathalie Bourennane-Schnebelen

Le décret n° 2007-135 du 30 janvier 2007, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides figurant à l'article L. 211-1 du code de l'environnement, met les sols au cœur de la définition des zones humides :

« **Art. 1er.** – I. – Les critères à retenir pour la définition des zones humides mentionnées au 1° du I de l'article L. 211-1 susvisé du code de l'environnement sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de

plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide.

II. – La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des cotes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation définis au I.

III. – Un arrêté des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture précise, en tant que de besoin, les modalités d'application du présent article et établit notamment les listes des types de sols et des plantes mentionnés au I. »

L'objectif de cet atelier est de discuter de la place d'IGCS dans l'application de ce décret et de des textes d'application. Quels sont les atouts des bases de données IGCS pour la définition et la délimitation des zones humides ? Quelles sont les contraintes d'utilisation, les limites ? Quelles propositions concrètes peuvent être faites aux organismes engagés dans une démarche d'identification et de délimitation des zones humides ?

Atelier 4 : « Sols et aménagement du territoire »

Animateur : Jean-Claude Lacassin

L'étalement urbain s'effectue au détriment des espaces naturels ou agricoles, entraînant une importante mutation de l'espace. Ainsi en région PACA, entre 1988 et 1999 la déprise agricole au profit d'espaces artificialisés a concerné 56 046 ha (littoral, proche arrière-pays et moyen-pays).

Cette artificialisation (imperméabilisation) altère les fonctions environnementales et productives des sols : perte de capacité de production ou d'épuration, diminution de la recharge des nappes d'eau souterraines, inondations et érosion, perte de valeur paysagère et morcellement du territoire.

Dans certaines régions françaises où le manque d'espace se fait sentir, les choix effectués dans le domaine de l'aménagement du territoire deviennent un enjeu politique et économique. L'inventaire des sols et l'évaluation de leurs fonctions, permettent de les classer selon par exemple leur aptitude agronomique, leur aptitude à recycler les déchets urbains ou à stocker l'eau de ruissellement. L'enjeu d'une gestion pragmatique des sols face aux pressions urbaines est énorme et peut être mal perçu par les décideurs.

Une prise en compte des sols dans les plans de zonage des documents d'urbanisme et d'aménagement orientant ou réglementant l'occupation des sols s'avère indispensable.

Face à cet enjeu de nombreuses questions surgissent :

- Comment approcher correctement la « qualité des sols » et les enjeux liés aux différents usages du sol souvent incompatibles ?
- Comment apporter aux décideurs une information pertinente et utile sur les sols ?
- Comment cette information peut-elle être utilisée pour aboutir à des décisions éclairées ?

Afin de faciliter l'échange et la discussion sur ces questions cet atelier sera illustré par des exposés d'une dizaine de minutes relatant des exemples de cette prise en compte avec

- Présentation succincte de la métropolisation en région PACA
- Intérêts et limites de la carte d'aptitudes des sols à la mise en valeur agricole dans l'élaboration du SCOT PM intervention de l'AUDAT
- Le projet ASTUCE ET TIC système d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire
- Le projet d'observatoire régional de l'imperméabilisation des sols CR PACA ?